



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations

Question écrite n° 56863

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur la participation des membres de l'Association des mutilés et anciens combattants à la cérémonie organisée par les autorités civiles à l'occasion de la journée mondiale de l'esclavage. L'AMAC ne remet pas en cause le bien-fondé de la participation de ses membres à l'occasion de cette journée. Cependant, l'association propose que cette cérémonie ne soit plus organisée devant le monument aux morts pour la France, mais devant une plaque érigée pour la cause par les autorités locales dans chaque commune. Par ailleurs, l'AMAC demande à ce que les drapeaux départementaux et cantonaux de leur association ne soient plus associés à cette cérémonie non patriotique de façon à ce que leur présence ne cautionne pas une culpabilisation dont les dernières générations ne sont nullement responsables. Il lui demande de bien vouloir étudier ces demandes et de lui faire connaître ce que son ministère entend donner comme suite.

Texte de la réponse

Dans le champ des commémorations officielles consacrées à la mémoire de l'esclavage, figure la date nationale du 10 mai « Journée des Mémoires de la traite, de l'esclavage et des abolitions », liée à l'histoire de l'esclavage atlantique et dans l'Océan Indien. Plusieurs autres dates internationales y sont également attachées telles que le 16 avril, « Journée mondiale contre l'esclavage des enfants », le 23 août, « Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition » initiée par l'UNESCO, et le 2 décembre, « Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage ». C'est à la date du 2 décembre que la question posée semble faire référence. La célébration de cette journée, tout en s'inspirant de l'esprit de l'abolition de la traite des noirs, actualise le combat permanent contre toutes les formes d'esclavage moderne qui privent de très nombreux êtres humains, de leurs libertés et de leurs droits les plus élémentaires à la dignité. Le 2 décembre 2001, Kofi Annan, alors Secrétaire Général des Nations Unies déclarait « ...il faut bien admettre que l'esclavage, la servitude restent encore trop fréquents, cachés sous les noms de travail obligatoire, exploitation de la main d'oeuvre enfantine et traite des êtres humains ». Rappelons que 27 millions d'esclaves sont recensés dans le monde actuellement dont la majorité sont des femmes et des enfants contraints à la prostitution. On ne peut donc que souscrire à la proposition d'apposer une plaque rappelant et saluant les engagements de la France, signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à laquelle René Cassin a participé. Il n'y a cependant aucune incongruité à ce que cette cérémonie se fasse devant le Monument aux Morts. On ne peut que saluer, en effet, la participation de l'Association des mutilés et anciens combattants à cette commémoration qui ne célèbre nulle culpabilisation mais, au contraire, l'engagement du monde occidental, à la sortie de la seconde guerre mondiale, à lutter contre tous les régimes totalitaires, contre le racisme et les discriminations. Les combattants morts dans la guerre se sont battus pour cela et leurs survivants doivent transmettre ce message aux jeunes générations pour qu'elles s'en imprègnent.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56863

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Outre-mer

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4626

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6255